



## Procédure 2020 contrats doctoraux internationaux - Université de Paris

### Contexte

Comme les années précédentes, Université de Paris organise un concours d'attribution de contrats doctoraux destinés à des candidat·e·s ayant un parcours international. Une **quinzaine de contrats** seront attribués dans ce cadre.

La procédure 2020 a été significativement revue pour être en accord avec le projet COFUND "4IMPACT" déposé par l'université en septembre 2019. Si le financement européen est obtenu (réponse en février 2020), les contrats auront les spécificités suivantes :

- Durée de 42 mois
- Financement supérieur d'environ 20% au salaire usuel.
- Accompagnement et suivi spécifiques des doctorants.
- Séjour (*secondment*) d'au moins deux mois dans un laboratoire hors de France ou dans un partenaire non académique (entreprise, association, administration...) avec un encadrement local adapté (idéalement co-direction de thèse).
- Engagement des doctorant·e·s à suivre les formations spécifiques au projet qui seront organisées (volume estimé 4 à 5 jours / an) et de leur directeur·ice de thèse à leur permettre d'y participer.
- Engagement des directeur·ice·s de thèse à participer à un atelier sur l'encadrement doctoral de 1,5 jours.
- Mise à disposition d'une somme d'au moins 1000 € par l'équipe d'accueil pour permettre la mobilité des doctorant·e·s (4IMPACT attribuera de son côté un financement supplémentaire de 2 500 €).

Une attention particulière est portée à la procédure de recrutement qui doit être transparente, ouverte et basée sur le mérite.

Les grandes étapes de la procédure sont :

- **Décembre 2019** : chaque ED sélectionne 2 sujets parmi ceux proposés par les chercheur·se·s. Ces sujets doivent notamment prévoir une période d'accueil de 2 mois au moins hors du laboratoire (*secondment*) ;
- **Janvier 2020** : une commission *ad-hoc* (cf. *infra*) sélectionne une vingtaine de sujets parmi ceux sélectionnés par les ED ;
- **Février – mars 2020** : phase de candidature ;
- **Mars 2020** : les ED examinent les dossiers reçus. Pour chaque sujet, 3 candidatures au maximum pourront être transmises ;
- **Avril 2020** : un jury externe examine les dossiers et classe les candidat·e·s ;
- **Avril 2020** : validation de la liste des candidat·e·s retenu·e·s par le COPIL IdEx ;
- **Octobre 2020** : accueil des lauréat·e·s et début des thèses.



## Procédure de sélection des sujets

En cohérence avec le projet 4IMPACT, les aspects « 3i » (internationaux, interdisciplinaires et intersectoriels) seront particulièrement considérés. Le choix des sujets devra prendre en compte :

- **L'originalité du projet (25%)** : état de l'art, contexte, résultats attendus, faisabilité des méthodes proposées, intérêt pour la formation de la candidate ou du candidat, potentiel d'utilisation ultérieure ;
- **Qualité de l'encadrement (20%)** : capacité du superviseur à fournir un environnement positif et stimulant ; qualité du *secondment* et sa contribution spécifique à la formation des doctorants et au projet de recherche ;
- **Faisabilité dans les 3 ans de la thèse (20%)** : le projet doit être à la fois ambitieux et novateur et réalisable dans les délais prévus ;
- **Implémentation « 3i » (35%)** : description de la mise en œuvre des compétences « 3i », y compris l'accord formel (écrit) pour le(s) *secondment(s)* envisagé(s). La qualité de la supervision et de l'apport à la formation locales seront des éléments clé de l'évaluation.

La première étape de sélection se déroule au niveau des écoles doctorales et la seconde au niveau du Collège des Écoles Doctorales (CED).

Les sujets sont proposés par les directeur·ice·s de thèse potentiel·le·s. Ils sont évalués par les écoles doctorales selon une grille de notation reprenant les éléments ci-dessus, des commentaires pour chacun des items ainsi qu'un commentaire global. Les notes de cette grille ont vocation à être partagées avec chaque porteur·euse de projet individuellement. Les ED transmettent l'ensemble des sujets examinés au CED en identifiant les deux sujets retenus. Une commission *ad-hoc* (cf. *infra*) examinera alors l'ensemble des sujets présélectionnés par les ED et en retiendra entre quinze et vingt en prenant en compte, d'une part, les éléments fournis par les écoles doctorales et, d'autre part, des considérations de politique scientifique de l'établissement.

Les sujets retenus par cette commission seront alors mis en ligne sur la plateforme de l'université dédiée aux appels.

## Procédure de sélection des candidat·e·s

Une fois la période de candidature close, les dossiers des candidat·e·s seront notés (et les notes et appréciations saisies sur la plateforme) par trois expert·e·s internes aux ED et choisi·e·s par celles-ci dont la·le directeur·ice de thèse pressenti·e. La grille de notation sera la suivante :

- Parcours académique (50%) : notes et parcours académique (notamment classement ainsi que les éventuels prix) ;
- Expérience de recherche (20%) : expérience de recherche antérieure, publications et/ou communications ;
- Expérience professionnelle hors recherche (20%) ;
- Mobilité internationale (10%) : mobilité antérieure au niveau licence ou master.

À partir de ces trois évaluations, un·e des expert·e·s (hors la·le directeur·ice de thèse et choisi·e par l'ED) aura la responsabilité d'harmoniser les évaluations pour établir la note finale de chaque candidat·e. En fonction des notes obtenues, jusqu'à trois candidat·e·s seront auditionné·e·s par un jury. Celui-ci sera composé à 100% de personnalités extérieures à l'université, désignées par le CED. Ces jurys seront répartis par secteurs selon la nomenclature de l'*European Research Council* (sciences de la vie, sciences physiques et ingénierie, sciences sociales et humanités).



Conditions d'éligibilité des candidat-e-s :

- Moins de douze mois de séjour en France au cours des trois années précédant la sélection ;
- Les candidat-e-s devront être titulaires d'un diplôme qui permet d'accéder aux études doctorales en France (Diplôme de master ou tout autre diplôme équivalent) au moment du recrutement ;
- Pas d'inscription antérieure en doctorat ;
- Obtention du diplôme d'accès à la thèse moins de 4 ans avant le début du projet.



## Calendrier prévisionnel

Période	Étapes	Précisions
Début novembre 2019	Envoi de la procédure concernant la campagne de recrutement et des propositions des sujets de thèse aux Écoles Doctorales (ED) par le Collège des Écoles Doctorales (CED).	Présentation de l'appel + modèle de document standardisé (Présentation du sujet (2 pages), description de l'équipe d'accueil (2 pages), précision sur la période hors du laboratoire (au moins 2 mois) avec accord formel de la structure d'accueil.
13 décembre 2019	Retour par les ED de 2 projets de sujets maximum.	Les 2 projets de sujets devront avoir été validés préalablement par les conseils d'ED.
Semaine du 20 janvier 2020	Sélection des sujets finaux par Jury : 15 à 20 sujets retenus.	Le jury est composé du Directeur du CED et des Directeurs adjoints, des membres du Comité Recherche UP, de la responsable du département des formations
12 février 2020	Publication des sujets sur la plate-forme - ouverture de la campagne de candidatures.	Choix des membres des 3 comités de sélections.
9 mars 2020	Fin des candidatures - 17h00	
11 mars 2020	Les ED ont accès à la plateforme afin de sélectionner et classer les candidats (3 maximum par sujet).	Le comité de sélection des ED sera composé de 2 experts et du directeur de thèse.
27 mars 2020	Validation par les ED de la liste des candidat.e.s retenu.e.s (Via la plateforme dédiée).	Au maximum 3 candidat.e.s par sujet.
1er avril 2020	Publication de la liste des candidat.e.s retenu.e.s - envoi des convocations.	
21 avril 2020	Accueil des candidat.e.s.	Buffet de bienvenue
22 avril 2020	Les candidat.e.s sont reçu.e.s par les Écoles Doctorales et les laboratoires concernés.	
23 avril 2020	Auditions des candidat.e.s et choix des lauréat.e.s	Les jurys sont composés d'expert.e.s pour moitié exerçant en France, extérieur.e.s à UP et pour moitié exerçant hors de France, proposé.e.s par les ED et choisi.e.s par le CED.



28 avril 2020

Validation de la liste des  
lauréat·e·s en COPIL et  
publication des résultats.